



Commission Nationale

Arbitrage Baseball

## NOTE CNAB N° 2011 / 009 DU 14 NOVEMBRE 2011

### Objet :

Procédures administratives et autres procédures liées à l'arbitrage  
*Annule et remplace la note CNAB 2011 / 006 du 22/05/11*

**La Commission Nationale Arbitrage Baseball rappelle qu'une bonne connaissance des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball de la FFBS, et des règlements particuliers des compétitions sur lesquelles il officie, est essentielle pour tout arbitre.**

### 1) PRESENCE DES ARBITRES

Les arbitres doivent arriver environ une heure avant le début des rencontres afin de s'assurer du bon déroulement de l'avant-match et d'effectuer les vérifications qui s'imposent (terrain, licences...).

### 2) VERIFICATION DES LICENCES

L'arbitre en chef désigné pour la rencontre doit, en cas d'absence d'un Commissaire Technique, exiger la présentation de l'**attestation collective de licence** des joueurs par chaque Club, **imprimée** à partir du logiciel de licence « iClub » de la Fédération **moins de 3 (trois) jours avant toute rencontre officielle** et vérifier l'identité des intéressés (RGES Baseball 29.01).

L'arbitre en chef doit demander aux managers s'il y a des réclamations ou contestations à formuler (RGES Baseball 29.02).

**L'arbitre en chef est responsable des attestations collectives de licence imprimées par les Clubs à partir du logiciel de licence « iClub » de la Fédération jusqu'à la fin de la rencontre** (RGES Baseball 29.04.01).

### 3) FEUILLE DE MATCH

En cas de non présence d'un Commissaire Technique lors d'une rencontre (et non d'un superviseur), **l'arbitre en chef est responsable de la feuille de match pendant toute la durée de la rencontre** (RGES Baseball 22.01 et 22.02). Ce dernier doit la faire remplir par les deux managers qui doivent la lui remettre au moins 20 minutes avant le début de la rencontre. Seuls les joueurs présents physiquement au début de la rencontre (au moment de l'échange des ordres des batteurs) peuvent être inscrits sur la feuille de match (RGES Baseball 22.03.01).



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

[WWW.FFBSC.ORG](http://WWW.FFBSC.ORG)  
communication@ffbsc.org

41 RUE DE FECAMP  
75 012 PARIS

T/ +33 (0) 1 44 68 89 30  
F/ +33 (0) 1 44 68 96 00



[www.stadeo.tv](http://www.stadeo.tv)





A la fin de la (des) rencontre(s), le scoreur fera apparaître, sur la feuille de match, le score final, le nombre de hits, et le nombre d'erreurs des équipes.

Après le remplissage de la partie réservée au scoreur, le ou les arbitre(s) ayant officié lors de la rencontre doivent valider la conformité des informations fournies en signant la feuille. A ce titre, il est demandé de bien vérifier que les noms des joueurs présents sur la feuille de match correspondent à ceux se trouvant sur leur line-up. Si des noms de joueurs n'étant pas présents venaient à figurer sur la feuille de match, le ou les arbitres devront obligatoirement rayer ces noms de ce document, afin d'empêcher toute fraude (y compris quant aux péréquations).

Dans les cas pour lesquels l'arbitre est tenu de renvoyer la feuille de match (RGES Baseball 24.01.02.01, 24.01.02.02) et s'il ne le fait pas, il sera soumis à des pénalités financières (RGES Baseball 24.01.04) dont les montants figurent dans les annexes financières des RGES.

Les feuilles de match pour les rencontres concernées devront être expédiées en recommandé avec accusé de réception, dont le coût sera remboursé avec l'envoi simultané de la note de frais s'y rapportant.

#### 4) LE RAPPORT DE MATCH

Il est préférable d'envoyer un rapport après chaque rencontre (par courriel aux commissions sportive et arbitrage concernées).

Toutefois, **le rapport de match est impératif lorsqu'un incident quelconque s'est produit avant, pendant ou après la rencontre** (n'entraînant pas systématiquement d'expulsion).

Le rapport de match\* est un document à renvoyer à la fédération pour les championnats nationaux ou à la ligue pour les championnats régionaux, joint à la feuille de match. Il le sera par l'arbitre en chef (arbitre de plaque de la rencontre), **en recommandé avec accusé de réception** (RGES Baseball 24.01.02.01, 24.01.02.02). Celui-ci joindra également avec cette feuille une note de frais pour l'envoi de ce courrier.

*\*formulaire type sur site Internet fédéral  
(<http://www.ffbsc.org/imgs/textes/Rapport%20de%20match%20CD%2019.02.06.pdf>)*

#### 5) LE RAPPORT D'EXPULSION

En cas d'expulsion d'un joueur et **quelque soit le motif de celle-ci**, l'arbitre en chef devra IMPERATIVEMENT renvoyer le rapport d'expulsion\*, joint au rapport de match et à la feuille de match, aux mêmes conditions que citées précédemment (RGES Baseball 24.01.02.01). Le rapport d'expulsion sera à remplir par l'arbitre ayant prononcé l'expulsion.

*\*formulaire type sur site Internet fédéral  
(<http://www.ffbsc.org/imgs/textes/expulsion.pdf>)*





Dans le cas d'une convocation en Commission de Discipline, l'arbitre en chef devra renvoyer le rapport d'expulsion, la convocation signée, le rapport de match et la feuille de match **au Secrétaire Général fédéral**, selon les dispositions indiquées à l'Article 24.01.05 des RGES Baseball.

Le récépissé de dépôt du courrier recommandé sera alors à expédier soit à la Fédération, soit à la Ligue Régionale ou au Comité départemental concerné aux fins de remboursement du montant de cet envoi (RGES Baseball 24.01.06).

## 6) LA CONVOCATION EN COMMISSION DE DISCIPLINE

### *Cf. Règlement Disciplinaire de la FFBS*

Ce document devra être rempli par l'arbitre en chef de la rencontre *en double exemplaire*, en y mentionnant les informations suivantes :

- la date de l'expulsion
- Les noms et prénoms de la personne expulsée et convoquée
- Le nom du Club de la personne expulsée et convoquée
- Le numéro de licence de la personne expulsée et convoquée
- Le motif de la convocation (à choisir parmi les griefs proposés)
- La date à laquelle la Commission se réunira et devra se présenter la personne expulsée et convoquée. Cette date correspond au mercredi en huit à compter de la date d'expulsion, c'est-à-dire qu'il s'agit du deuxième mercredi suivant le jour de l'expulsion.
- Le nom et la signature de l'arbitre
- Le nom et la signature de la personne expulsée et convoquée.

Suite à l'expulsion, l'arbitre devra **immédiatement** (en cas de convocation) remplir ces deux exemplaires du document, appeler le manager ou le capitaine de l'équipe de la personne expulsée, et lui demander de faire venir la personne expulsée et convoquée. Cette dernière se verra remettre un exemplaire de la convocation et devra signer et rendre à l'arbitre celui qui sera envoyé au Siège Fédéral.

En cas de refus d'émargement éventuel de la convocation par la personne concernée après requête de l'arbitre auprès du coach, l'arbitre renverra la convocation non signée à la fédération sous les conditions citées dans l'article 24.01.05 des RGES et devra indiquer dans le rapport d'expulsion le refus d'émargement.



www.stadeo.tv



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

WWW.FFBSC.ORG  
communication@ffbsc.org

41 RUE DE FECAMP  
75 012 PARIS

T/ +33 (0) 1 44 68 89 30  
F/ +33 (0) 1 44 68 96 00



## 7) SECURITE DES JOUEURS SUR LE TERRAIN

Il convient de se reporter à la note CNAB « Information Relative à la Sécurité des Joueurs sur les Terrains » ([http://www.ffbsc.org/imgs/docu/lettre\\_sur\\_contact\\_terrain\\_precision.pdf](http://www.ffbsc.org/imgs/docu/lettre_sur_contact_terrain_precision.pdf)).

**A noter que la règle de la réentrée n'est pas prévue par les Règles Officielles du Baseball et ne peut donc être appliquée (sauf texte réglementaire prévoyant ce dispositif).**

## 8) PRESENCE DE PHOTOGRAPHES

Il convient de se reporter au document technique FFBS du 01/04/08 « Terrain de Baseball photographes » ([http://www.ffbsc.org/imgs/docu/Terrain\\_baseball\\_photographes.pdf](http://www.ffbsc.org/imgs/docu/Terrain_baseball_photographes.pdf)).



[www.stadeo.tv](http://www.stadeo.tv)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

[WWW.FFBSC.ORG](http://WWW.FFBSC.ORG)  
communication@ffbsc.org

41 RUE DE FECAMP  
75 012 PARIS

T/ +33 (0) 1 44 68 89 30  
F/ +33 (0) 1 44 68 96 00